

<b>CIAS</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-21
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 12 mars 2026

Le 12 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT  
PRESENTS  
(14) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS  
EXCUSES  
(3) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, M. LARDIERE

POUVOIRS /

Date de la convocation 5 mars 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,  
**Vu** la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,  
**Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,  
**Vu** la présentation en Comité Technique du 29 janvier 2026 et l'avis favorable recueilli,  
**Considérant** que le Rapport Social Unique 2024 doit être présenté au Conseil d'administration,

Introduit par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le RSU est établi tous les ans et doit être présenté au Comité Social Territorial.

Le RSU présente les données issues de la base de données sociales ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du Comité Social Territorial.
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution.

- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Ce diagnostic permet de :

- **Mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH** (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, etc.),
- **Établir les lignes directrices de gestion (LDG)**, obligation nouvelle pour les employeurs depuis le 1er janvier 2021
- **Se comparer avec des collectivités de taille équivalente.**

Ce document doit être présenté à l'assemblée délibérante mais ne donne pas lieu à délibération

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **De prendre acte du Rapport Social Unique 2024 comme présenté.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
François MARY



**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**

le 13/03/26

**Publié et Notifié**

le 13/03/26